

LEDEVOIR



ACTUALITÉS
Trente municipalités échappent au moratoire sur les zones inondables | **A3**

MONDE
De nouvelles règles pour rendre l'asile plus difficile à obtenir aux États-Unis | **B1**



III VOL DE DONNÉES

Desjardins rajuste le tir

La fraude dont a été victime l'institution doit forcer le gouvernement à réfléchir, estime Guy Cormier

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Insatisfaite du faible taux d'inscription au service de surveillance d'Equifax, la direction de Desjardins a choisi lundi d'offrir à tous ses membres une protection automatique et permanente contre le vol d'identité. Mais au-delà, le président de l'institution estime que la fraude dont a été victime Desjardins doit forcer Ottawa à s'attaquer au problème de la protection des données.

« Ce qui se produit chez Desjardins s'est produit ailleurs et pourrait se reproduire ailleurs, dans n'importe quelle entreprise privée ou [n'importe quel] organisme public, dont la mission implique la gestion de renseignements personnels », a soutenu Guy Cormier en après-midi devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Ce dernier tenait une réunion spéciale pour étudier le dossier de la fuite des données personnelles qui touche 2,7 millions de membres Desjardins. Une séance « prématurée », selon Guy Cormier, qui s'est dit « ambivalent » quant aux motifs la justifiant.

Aux députés conservateurs du comité qui voulaient savoir pourquoi le gouvernement fédéral n'était pas plus « proactif » dans ce dossier — Alupa Clarke a suggéré que c'est le gouvernement qui aurait dû appeler les millions de victimes et « s'occuper de tout » —, le chef de la direction du Mouvement

VOIR PAGE A 5 : DESJARDINS

BIEN TROP NAÏFS. UN ÉDITORIAL
DE JEAN-ROBERT SANSFAÇON. PAGE A 6.

Des milliers d'obus à retirer du lac Saint-Pierre



Malgré l'ampleur des travaux qui seront menés au cours de la prochaine décennie dans la « zone prioritaire d'intervention » où le niveau de risque est jugé « élevé », le gouvernement fédéral reconnaît que cela n'éliminera pas complètement les risques pour les citoyens qui fréquentent le lac Saint-Pierre.

OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Dans un geste sans précédent au Canada, le ministère de la Défense compte retrouver et retirer du lac Saint-Pierre plusieurs milliers d'obus au cours de la prochaine décennie, indique l'étude d'impact du projet consultée par *Le Devoir*. Cette opération délicate est nécessaire parce que près de 8000 projectiles contiennent des matières explosives. Mais les travaux n'élimineront pas les risques pour la sécurité des citoyens, admet le gouvernement.

Entre 1952 et 1999, plus de 500 000 « munitions d'artillerie » de différents calibres ont été tirées directement dans le lac Saint-Pierre afin de tester leur « fonctionnement ». Le ministère

de la Défense nationale (MDN) estime d'ailleurs que plus de 300 000 projectiles se trouvent toujours dans le fond du lac, dont près de 8000 sont des obus non explosés contenant de la « matière explosive ».

Ces obus sont dispersés sur un territoire de 160 km² dans ce vaste lac situé sur le cours du Saint-Laurent, ce qui rend leur retrait complet impossible, selon le MDN. Une telle opération coûterait « plus de 100 millions », selon ce qu'on peut lire dans l'étude d'impact du projet « Atténuation du risque à la sécurité publique lié aux munitions explosives non explosées au lac Saint-Pierre ». Le document de 487 pages a été mis en ligne vendredi dernier sur le « Registre des évaluations environnementales » du Québec, une étape en vue de l'obtention d'un « certificat

d'autorisation » de la part du ministère de l'Environnement.

Après avoir analysé la présence des obus, le ministère de la Défense a ciblé un secteur nommé « zone prioritaire d'intervention » (ZPI). À l'intérieur de cette zone, le niveau de risque est jugé « élevé » pour les citoyens qui fréquentent le cours d'eau, en raison de la forte densité de projectiles. Ce secteur, qui représente à peine 3 % de l'ancienne zone de tir, contient 40 % des « munitions explosives non explosées » (UXO) répertoriées jusqu'à présent.

À l'intérieur de cette ZPI, le ministère de la Défense s'attend à retrouver 14 373 projectiles. Un peu plus de 9000 d'entre eux sont des obus des plus forts calibres tirés dans le lac Saint-Pierre,

VOIR PAGE A 5 : DÉFENSE

INDEX

Décès.....	A4
Éditorial.....	A6
Idées.....	A7
Monde.....	B1
Avis légaux.....	B2
Économie.....	B4
Sports.....	B6
Mots croisés.....	B6
Sudoku.....	B6
Météo.....	B6
Culture.....	B7
Grille TV.....	B7

III THÉÂTRE

Dans la légende de Laurel et Hardy

Louis Champagne revient sur scène dans une pièce évoquant la vie et la carrière du duo comique

MARIE LABRECQUE
COLLABORATRICE
LE DEVOIR

Leur irrésistible dynamique a été immortalisée dans pas moins de 107 films, courts et longs métrages, muets ou parlants. Le légendaire tandem *slapstick* aux chapeaux melon renaît dans un spectacle créé au théâtre Hector-Charland, à L'Assomption, l'été dernier. Après une tournée québécoise, *Laurel et Hardy s'arrête* pour quelques représentations au TNM, dans le cadre du festival Juste pour rire.

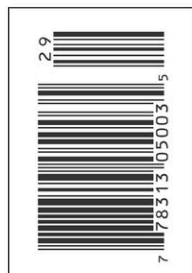
Réunis par le producteur hollywoodien Hal Roach en 1926, le « gros » Oliver Hardy et le « petit » Stan Laurel ont formé le « premier vrai duo comique », rappelle Louis Champagne. « Ils ont créé les bases de ceux qu'on a connus après, avec Ti-Gus et Ti-Mousse, Moi et l'autre. Et ils ont inventé plein de choses, comme ce qu'on appelle le *slow burn*, cette [technique] de réaction décalée dans les gags. » Le spectacle recrée quelques-unes de leurs routines. « Au Québec, il y a eu une grande tradition de cet humour-là et je pense que les spectateurs retrouvent avec plaisir certains numéros qui sont vraiment du pur burlesque.

VOIR PAGE A 4 : THÉÂTRE



L'acteur, moins présent sur les planches dernièrement, ne pouvait refuser une création portant sur ces géants de la comédie.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR



Votre protection. Notre priorité.

Nous avons à cœur l'intérêt de nos membres. C'est pourquoi nous avons mis en place la Protection membres Desjardins : des mesures additionnelles de protection des renseignements personnels et financiers pour TOUS nos membres.

Protection

Les actifs que vous détenez et les transactions que vous effectuez chez Desjardins sont protégés.



Accompagnement

En cas de vol d'identité, nous assurons une prise en charge personnalisée. Nous vous accompagnerons à chacune des étapes pour restaurer votre identité.



Remboursement

Dans le cadre de la restauration d'identité, vous aurez droit à un remboursement pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ pour des frais engagés tels que les frais de notaire et d'avocat, et autres dépenses.



Nous continuons de travailler à des solutions de pointe en matière de protection des renseignements personnels.

Vous avez des questions?

Appelez-nous au 1 800 CAISSES ou au 1 888 AFFAIRE.
Pour plus d'information, visitez desjardins.com.



III ENVIRONNEMENT

Québec refait ses devoirs

Trente municipalités échappent au moratoire sur les zones inondables

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a refait ses devoirs et retranché 30 municipalités de l'application de son moratoire sur la construction dans les zones inondables. Les villes d'Alma, de Blainville et de Dollard-des-Ormeaux en sont maintenant exclues tout comme certaines portions de Laval et de Gatineau. Une seule municipalité a été ajoutée, celle de L'Isle-aux-Coudres.

Le décret annoncé en juin et qui avait soulevé le mécontentement de propriétaires résidentiels a été publié lundi. Il a été modifié à la suite de consultations publiques simultanées tenues dans 16 régions au début du mois.

La première mouture incluait de nombreuses maisons qui n'étaient pas en zone inondable, ce qui empêchait leur propriétaire d'effectuer quelque rénovation que ce soit durant l'été.

Le gouvernement avait reconnu au début du mois la nécessité de réviser la carte puisqu'elle contenait des inexactitudes.

« Pour faire les cartographies, on avait pris les données satellitaires, les données aériennes, les cotes de crues, a rappelé la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest. On avait pris également toutes les adresses où les gens avaient été inondés en 2017 et 2019. »

« Il y a des refoulements d'égouts qui étaient dans les adresses au ministère de la Sécurité publique et des glissements de terrain qui n'étaient pas dus aux inondations, alors il a fallu faire des retraits, a-t-elle ajouté. C'est à la suite des consultations publiques qu'on a fait notre travail. »

En tout, ce sont 783 municipalités visées par la zone d'intervention spéciale (ZIS) au lieu des 813 prévues au départ, soit 20 % de moins.

Or, 149 000 propriétés en tout seront touchées par le moratoire dont la durée demeure indéterminée.

Il a été imposé par le gouvernement en juin, le temps qu'il se dote de nouvelles règles d'aménagement du territoire en zone inondable et d'une meilleure cartographie de ces endroits. Les ZIS comprennent les secteurs inondables 0-20 ans et les endroits qui ont été inondés en 2017 et en 2019. Il est désormais interdit de construire ou reconstruire. La réparation des immeubles abîmés par la crue des eaux sera autorisée seulement lorsque les dom-



mages n'atteignent pas la moitié de leur valeur.

Une exception a été faite pour Sainte-Marthe-sur-le-Lac où les résidents qui ont été inondés après que la digue eut cédé en avril pourront reconstruire leur maison.

Laval

Les modifications annoncées lundi par le gouvernement ont été bien accueillies par les villes de Laval, Gatineau et par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

« Le gouvernement a écouté les préoccupations des citoyens », a reconnu le porte-parole de l'UMQ, Patrick Lemieux. Il a également noté que ces changements ne sont pas encore coulés dans le béton. Les citoyens ont jusqu'au 19 août pour signaler toute autre inexactitude à leur municipalité.

À Laval, quelques centaines de propriétaires de maisons seront désormais épargnés.

« De façon générale, ce qu'on remarque, c'est que la nouvelle carte semble bien reprendre ce que nous, on a constaté comme étant la réalité sur le

terrain », a indiqué le vice-président du comité exécutif, Stéphane Boyer.

« Le fait qu'ils se retrouvaient dans les zones d'intervention spéciale, ça soulève des doutes auprès des acheteurs potentiels, ça soulève des doutes auprès des assureurs, ça fait en sorte que, pour le temps du moratoire, ces gens-là ne pouvaient plus rénover ou demander des permis de construction, rénovation, agrandissement, a-t-il expliqué. Ça venait surtout pour ces gens-là venir mettre un gros stress sur l'avenir de leur résidence. »

La Ville devra tout de même vérifier les adresses pour s'assurer de la précision de la nouvelle carte.

« Si jamais il y a des gens qui considèrent qu'il y a une erreur, ils peuvent nous les signaler par courriel (zislaval@laval.ca) et on va s'assurer de faire un accompagnement personnalisé, a-t-il indiqué. On va s'assurer de vérifier les données pour qu'il n'y ait pas personne qui soit lésé dans tout ça. »

Gatineau

Même scénario à Gatineau où certains quartiers durement touchés par les

Les dernières inondations printanières, notamment à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ont poussé Québec à décréter un moratoire sur les constructions et les rénovations en zones inondables.

GUILLAUME
LEVASSEUR
LE DEVOIR

Liste des municipalités retirées

Bas-Saint-Laurent

Sayabec
Val-Brillant
Saint-Gabriel-de-Rimouski
Saint-Guy

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Chambord
Saint-François-de-Sales
Saint-Prime
Sainte-Monique
Saint-Gédéon
Saint-Henri-de-Taillon
Saint-Nazaire
Alma
Desbiens
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Péribonka
Village de Sainte-Jeanne-d'Arc

Mauricie

Paroisse de Saint-Maurice
Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès

Montréal

Ville de Dollard-Des Ormeaux

Outaouais

Lac-Sainte-Marie

Abitibi-Témiscamingue

Paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre
Témiscaming

Côte-Nord

Île-d'Anticosti

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

La Martre
Village de Marsoui

Lanaudière

Sainte-Julienne

Laurentides

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Blainville
Sainte-Thérèse

Montérégie

Saint-Bruno-de-Montarville
Saint-Polycarpe

crues de 2017 et 2019. Le gouvernement s'est finalement fié aux cartes topographiques de la ville pour apporter des correctifs.

Une rue située loin de la zone touchée par les inondations — et où le Musée canadien de l'Histoire a pignon sur rue — a été retranchée tout comme le secteur entre les ponts Portage et Chaudière où un important projet de développement résidentiel est en cours. Des centaines d'appartements en copropriété auraient pu être touchés.

III ÉDUCATION

Roberge assouplit les nouvelles règles sur l'école à la maison

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Le ministre Jean-François Roberge a assoupli son règlement sur l'école à la maison pour répondre aux critiques de parents qui trouvaient les nouvelles règles trop contraignantes.

L'obligation pour les enfants scolarisés à la maison de passer les examens ministériels est repoussée d'un an, de juin 2020 à juin 2021. Les commissions scolaires devront offrir gratuitement des activités de préparation aux épreuves ministérielles. Dès l'été 2020, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur devra aussi rendre disponibles aux parents des documents préparatoires aux épreuves qu'il impose.

Les grandes lignes de la réforme du ministre restent toutefois en place : le nombre de matières à enseigner augmentera dès la rentrée de cet automne, des agents du ministère de l'Éducation rencontreront les élèves à la maison pour s'assurer qu'ils suivent le programme, et les examens ministériels deviendront obligatoires en dépit de l'opposition de groupes de parents.

« Ces modifications permettront d'éviter que des enfants déclarés en enseignement à la maison ne soient assujettis à des contenus d'apprentissage minimalistes », a indiqué lundi le ministre Jean-François Roberge dans un communiqué.

Au cours de la dernière session parlementaire, il a affirmé que des centaines d'enfants passent à travers les mailles du système, hors de l'écran radar du ministère de l'Éducation. Son nouveau règlement vise à encadrer non seulement l'enseignement à la maison, mais aussi les écoles illégales, notamment religieuses.

Le Devoir a révélé en mars dernier des lacunes dans l'encadrement de l'école à la maison : des « rencontres » entre des parents et des représentants du ministère de l'Éducation se font au téléphone. Ceux-ci sont habitués à se faire raccrocher la ligne au nez. Des projets d'apprentissage soumis par des parents tiennent parfois en une page griffonnée à la main.

Scepticisme

Christine Perry, mère d'une fillette de neuf ans scolarisée à la maison, est par-



tiellement satisfaite des concessions faites par le ministre Roberge.

« Ce que le ministre considère comme des contenus d'apprentissage minimalistes, c'est une pédagogie qu'il ne comprend pas », a réagi au Devoir cette militante du Réseau des écoles démocratiques au Québec (REDAQ) et du Front de solidarité pour la liberté éducative.

Elle a hâte de voir le texte modifié du règlement, qui sera publié dans la Gazette officielle du Québec du 17 juillet. Elle surveillera la façon dont le minis-

Des parents et des enfants avaient manifesté leur mécontentement devant les bureaux du ministre Roberge, à Chambly, en avril dernier.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

tre obligera l'enseignement de disciplines supplémentaires — ou de compétences. « On pourra voir à ce moment-là s'il a vraiment été à l'écoute des parents », dit Christine Perry.

Le ministre Roberge a assuré lundi qu'il a écouté les nombreux commentaires de parents et d'autres acteurs du milieu de l'éducation.

« Ils nous ont permis de bonifier notre projet de règlement au bénéfice de tous les enfants recevant un enseignement à la maison », a-t-il indiqué.

Valérie Plante réitère sa confiance envers Benoit Dorais

Le président du comité exécutif a écopé d'une amende pour avoir roulé à 171 km/h

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Bien qu'il ait été pincé par les policiers à rouler à 171 km/h sur une autoroute au printemps dernier, Benoit Dorais a toute la confiance de la mairesse Valérie Plante. L'opposition juge pour sa part que l' élu n'a plus la crédibilité pour occuper les fonctions de président du comité exécutif et l'invite à démissionner de son poste.

« M. Dorais regrette ces agissements et, à l'instar de tout citoyen, fait face aux conséquences de ses actes », a indiqué lundi Laurence Houde-Roy, attachée de presse au cabinet de la mairesse. « Toutefois, ceci ne remet pas en question la qualité de son travail. Benoit Dorais est un élu travaillant, rigoureux, présent pour l'administration et sa crédibilité n'est pas remise en question. »

La semaine dernière, *Le Journal de Montréal* révélait que le numéro 2 de l'administration Plante avait écopé d'une amende de 1378 \$ et de 14 points d'inaptitude après avoir roulé à 171 km / heure sur l'autoroute 35, près de Saint-Alexandre, le 21 avril dernier. Son permis de conduire a également été suspendu pendant 7 jours.

M. Dorais n'en était pas à sa première infraction, a aussi rapporté *Le Journal de Montréal*. Entre 1995 et 2017, il a été interpellé pour excès de vitesse à huit reprises, dont trois fois depuis 2009, année de son accession au poste de maire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il avait alors conduit à des vitesses dépassant de 16 à 39 km/h la limite permise.



Benoit Dorais lors de l'assermentation de la mairesse Valérie Plante en novembre 2017
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Crédibilité ébranlée ?

L'opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal, qui reproche à l'administration d'avoir gardé le silence sur cette affaire trop longtemps, estime que Benoit Dorais devrait démissionner de son poste. Rouler à une telle vitesse met la vie d'autrui en danger, a souligné Lionel Perez.

« 71 km/h au-dessus de la limite légale, ce n'est pas banal. Ça montre un manque de jugement très grave de la part de M. Dorais », insiste Lionel Perez. « En tant que président du comité exécutif, il doit avoir une certaine autorité morale. Avec cet incident, il l'a perdue. »

« La prochaine fois qu'il va parler

d'augmentation de contraventions dans ce budget, on va se mettre à rigoler. Il n'a aucune crédibilité », a poursuivi le chef de l'opposition. « Et quand Projet Montréal va dire qu'il faut réduire les vitesses, qu'il faut plus de pistes cyclables et donner moins de place aux véhicules, ils n'auront pas de crédibilité parce qu'on va toujours avoir ça en arrière-plan. »

Lionel Perez estime cependant qu'il faut faire une distinction entre la présidence du comité exécutif, qui requiert une autorité morale pour parler de divers enjeux au nom de l'administration et de la Ville de Montréal, et le poste de maire d'arrondissement. C'est pourquoi il ne réclame pas sa démission comme maire du Sud-Ouest.

Vendredi dernier, le conseiller indépendant Marvin Rotrand avait pressé Benoit Dorais de démissionner de ses fonctions d' élu. « Benoit Dorais a fait preuve d'un grand manque de jugement. Quelqu'un aurait pu facilement être tué », a-t-il indiqué dans un courriel. S'il ne le fait pas, il devrait au moins quitter Projet Montréal, siéger comme indépendant et ne plus occuper de fonctions au comité exécutif, a-t-il ajouté.

Maire du Sud-Ouest depuis 2009, Benoit Dorais avait d'abord été élu sous la bannière de Vision Montréal. Courtisé par le parti de Denis Coderre, il avait préféré rejoindre les rangs de Projet Montréal au printemps 2017 en prévision de la campagne électorale. À quelques jours du scrutin, Valérie Plante avait fait savoir que Benoit Dorais deviendrait président du comité exécutif si son équipe était portée au pouvoir.

Un « spectacle de troupe », un « show très ambitieux »

THÉÂTRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Mais cet humour a vieilli et on l'a [adapté] pour qu'il soit regardable aujourd'hui. » Et dans le duo qu'il interprète avec André Robitaille, il n'y a pas de rôle assigné de *straight man* et de comique, plutôt une alternance, se réjouit-il.

Celui qui joue moins au théâtre depuis quelques années, vie familiale et rôles télé obligent, ne pouvait refuser une création portant sur ces géants de la comédie. L'acteur a été impressionné par la pièce écrite avec « beaucoup d'humour, d'humanité » par Patrice Dubois et Luc Michaud, retraçant le parcours professionnel, mais aussi la vie méconnue de Laurel et Hardy. Une trajectoire mouvementée. Devenus des « stars énormes, partout dans le monde », les deux hommes ont notamment connu une vie sentimentale tumultueuse. « Certaines scènes de leur vie sont plus rocambolesques que leurs numéros comiques. »

Ce « biopic théâtral » raconte aussi l'histoire d'une grande amitié, malgré quelques froids, entre l'Anglais Laurel,

le cerveau créateur du duo, et l'Américain Hardy, « un bon vivant, un peu naïf ». Le récit se promène de scènes de drame personnel à « de la grosse comédie », et reconstitue les coulisses de tournages marqués par des « conflits énormes » avec le producteur. Champagne évoque le plaisir de refaire du cinéma avec les moyens de la scène. « Le décor est absolument extraordinaire. C'est très inventif, très théâtral. »

« Spectacle de troupe », la production met en vedette neuf interprètes, dont plusieurs incarnent moult personnages. « On chante, on danse. C'est un feu roulant. Je n'ai pas vu beaucoup de shows comme ça au Québec, c'est très ambitieux. »

Fascinante comédie

Au fil des représentations, l'équipe a pu retravailler beaucoup le spectacle. Jouer une comédie devant le public produit un effet de révélateur souvent étonnant, explique Louis Champagne. Tant il peut être difficile d'anticiper le potentiel d'hilarité. « Il y a quelque chose de fascinant dans la comédie : on la prépare dans son local de répétition, en pensant que [telle scène] va être extraordinaire. Et

finalement, elle ne suscite pas autant le rire qu'on le prévoyait. Alors qu'un geste que tu fais sur scène sans t'en rendre compte, tout le monde s'esclaffe. » Bref, la drôlerie a un caractère imprévisible. « Il n'y a pas ça dans le drame. En comédie, il y a quelque chose qu'on ne contrôle pas. C'est ce qui est *thrilling*. »

Même la cadence du *timing* comique varie selon les villes, a-t-il constaté en tournée. Dirigé par Carl Béchar, « le roi de la précision », qui a pris la relève du metteur en scène Normand Chouinard, malade, le spectacle fut un plaisir à créer. « Mais on sue ! La comédie, c'est un rythme très rapide, une gymnastique. »

Le comédien quinquagénaire, qui autrefois gagnait sa vie avec la scène, « se réserve » désormais pour certains shows. « Avant, lorsque j'entendais de vieux acteurs dire qu'ils ne joueraient plus au théâtre, ça me mettait quasiment en maudit. Mais je me rends compte que revenir à la scène, c'est très exigeant. La routine est complètement différente des plateaux de tournage. [...] Il faut refaire sans cesse les mêmes choses. Cela requiert une rigueur. Il n'y a pas de « coupez ! On va recommencer ». » Et avec l'âge, il tolère moins bien les petites imperfections d'une performance.

Louis Champagne, qui a joué beaucoup de petits shows de création, s'identifie un peu au cheminement graduel de Stan Laurel et Oliver Hardy. « Avant leur énorme succès, ils avaient pioché beaucoup. Ils ont eu leurs années de petits rôles, de figuration, de doublure, de cabarets miteux. » Un

Avant, lorsque j'entendais de vieux acteurs dire qu'ils ne joueraient plus au théâtre, ça me mettait quasiment en maudit. Mais je me rends compte que revenir à la scène, c'est très exigeant. La routine est complètement différente des plateaux de tournage. [...] Il faut refaire sans cesse les mêmes choses. Cela requiert une rigueur. Il n'y a pas de « coupez ! On va recommencer ».

LOUIS CHAMPAGNE



type de parcours qu'il juge plus solide qu'un succès extraordinaire subit. « J'aime avoir pris le temps de digérer chaque échelon de l'échelle, tranquillement. Pas que je sois rendu [au top] ! Je suis un artisan. Mais je me reconnais un peu dans ces deux gars-là. » Dans l'importance du travail acharné — qui compte plus « que le talent, souvent. Et on dirait que plus on vieillit, plus on ajoute des couches de travail, de vernis, pour être fier de ce qu'on fait. »

Laurel et Hardy

Texte : Patrice Dubois et Luc Michaud. Mise en scène : Carl Béchar et Normand Chouinard. Avec Louis Champagne, André Robitaille, Stéphane Archambault, Alexandre Bergeron, Bernard Fortin, Martin Héroux, Brigitte Lafleur, Alice Moreault et Marie-Ève Souillard La Ferrière. Un spectacle de Monarque Productions. Au théâtre du Nouveau Monde, les 15, 17 et 21 juillet.

EN BREF



Photo de Nathalie Provost prise en 2014
GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Nathalie Provost quitte le comité sur les armes à feu

OTTAWA — La survivante de la fusillade à Polytechnique Nathalie Provost a claqué la porte du Comité consultatif canadien sur les armes à feu (CCCAF), se disant fortement déçue de l'incapacité du gouvernement libéral à s'attaquer aux fusils d'assaut. « J'ai le sentiment d'avoir été utilisée en tant que caution morale à l'inaction (ou au peu d'action) du gouvernement libéral sur la question du contrôle des armes. C'est donc pour me soustraire à cette apparente instrumentalisation que je vous annonce ma démission du CCCAF à compter d'aujourd'hui même », a-t-elle écrit dans sa lettre de démission. M^{me} Provost, qui a été atteinte par balle quatre fois lors de la fusillade à l'établissement montréalais en 1989, a siégé au comité pendant plus de deux ans.

La Presse canadienne

De possibles violations des politiques au Laboratoire national de microbiologie

OTTAWA — L'Agence de la santé publique du Canada se penche sur une « question administrative » au Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg après avoir avisé la Gendarmerie royale du Canada de possibles violations de ses politiques. Le laboratoire est l'établissement le plus sécurisé du Canada. Des scientifiques y mènent des recherches de pointe sur la propagation de maladies infectieuses mortelles comme le virus Ebola. L'Agence a déclaré lundi avoir alerté la GRC le 24 mai au sujet des possibles infractions, en ajoutant qu'aucun employé du laboratoire n'était « en état d'arrestation ou confiné à son domicile ». Une porte-parole de la GRC au Manitoba a confirmé que la police fédérale avait reçu un signalement de l'Agence, mais n'a pas voulu spéculer sur les résultats potentiels de l'enquête.

La Presse canadienne

Le PLQ et le PQ modifient leur aile parlementaire

QUÉBEC — Le Parti libéral du Québec et le Parti québécois ont apporté lundi des changements à leurs ailes parlementaires. Du côté des libéraux, Marie-Claude Nichols passe des affaires municipales à la sécurité publique, où elle remplace Christine St-Pierre, qui s'occupera dorénavant des relations canadiennes, de la protection de la langue française et de l'éthique. Les relations canadiennes relevaient précédemment de Kathleen Weil, la protection de la langue française de Frantz Benjamin, et l'éthique de Jean Rousselle. M^{me} Weil gèrera dorénavant les dossiers sur la francophonie canadienne. Monsef Derraji s'occupera maintenant des dossiers d'immigration, qui étaient auparavant confiés à Dominique Anglade. Chez les péquistes, Sylvain Roy devient porte-parole en matière de travail et Harold LeBel, en matière d'affaires municipales.

La Presse canadienne



Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, a défendu la gestion de son organisation dans la fuite de données qui touche près de trois millions de citoyens.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

« Faut-il adapter nos systèmes d'identification à l'ère numérique ? »

DESJARDINS

SUITE DE LA PAGE A 1

Desjardins a répondu que la collaboration avait au contraire été très bonne.

Mais surtout, il estime que le rôle du gouvernement est de réfléchir aux paramètres réglementaires. Et en ce sens, il y a urgence de prendre acte d'un défi qui dépasse le cas de Desjardins, dit-il.

« Le Canada est-il bien outillé pour encadrer des développements technologiques qui sont pleins de promesses, mais qui comportent aussi des risques nouveaux ? a-t-il demandé. Y a-t-il lieu d'adapter nos systèmes d'identification à cette ère numérique pour garantir la protection des renseignements personnels et mieux lutter contre les cybercriminels ? »

Sur ces deux points, M. Cormier estime que le « statu quo n'est plus une option ». D'autant que les défis iront croissant, a-t-il souligné en citant deux changements majeurs à venir : l'arrivée imminente de la connectivité mobile 5G, « qui va décupler les flots de données en circulation », de même que la réflexion en cours à Ottawa sur « un système bancaire ouvert [open banking] qui amènerait une ouverture du secteur transactionnel. »

Guy Cormier plaide donc pour la formation d'un groupe de travail multipartite qui viendrait « conseiller le gouvernement sur la manière d'encadrer la gestion des données personnelles et de l'identité numérique ».

Protection étendue

Plus tôt dans la journée, le président de Desjardins avait annoncé de nouvelles mesures pour répondre à la crise provoquée par ce vol de données, qu'il a présenté comme étant une « situation déplorable [provoquée par] un employé malveillant ».

Dorénavant, tous les membres de Desjardins — victimes de la fuite de données ou non — seront automatiquement protégés en cas de vol d'identité, et cela aussi longtemps qu'ils resteront clients de l'institution. Les entreprises sont aussi concernées. « Si un vol d'identité arrive, Desjardins accompagnera tous ses membres, sans limite de temps », a soutenu M. Cormier.

Gratuite, l'offre vient en complément des services de surveillance de la firme privée Equifax. « On recommande aux gens victimes de la fuite qu'ils continuent activement de s'inscrire à Equifax, parce que ça leur donne le service d'alertage [sur les opérations frauduleuses], ce qui n'est pas inclus dans le système » interne de Desjardins, a précisé le chef de la direction.

Il y a trois axes au plan dévoilé lundi. La protection sans plafond des actifs détenus chez Desjardins était connue (toute opération non autorisée sera remboursée). On y ajoute maintenant une « assistance restauration en cas de vol d'identité », qui promet un « accompagnement personnalisé effectué par des avocats ». « Ce ne sera pas un service où on va vous dire quel organisme contacter : c'est un réel accompagnement », a affirmé Guy Cormier.

Finalement, Desjardins offrira une aide financière allant jusqu'à 50 000 \$ en cas de vol d'identité. Cela pourrait par exemple servir à rembourser des pertes de salaire ou des frais pour des documents notariés.

Bonne direction ?

« J'en retiens que Desjardins a voulu rassurer sa base de clients avec un service étendu à vie et offert à tous », analyse Steve Waterhouse, spécialiste en sécurité de l'information et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke. « C'est innovateur, parce que ça va changer la façon dont les institutions financières s'occupent de ces situations et prennent soin de leurs clients. »

Même écho auprès de Micho Schumann, consultant en cybersécurité. « C'est un pas dans la bonne direction, qui va au-delà de ce qu'on a pu voir avant — notamment parce que la brèche était plus grande que ce qu'on a pu voir avant... Je pense qu'à l'avenir, devant ce genre de problèmes, les compagnies n'auront pas le choix que d'offrir plus qu'un an d'abonnement à Equifax. On met la barre plus haute. »

Selon Guy Cormier, c'est le faible taux d'inscription à Equifax (13 % des victimes en date de lundi) qui a incité Desjardins à réagir ainsi, et non pas les difficultés rencontrées par la firme pour répondre à la demande. « La raison pour laquelle on annonce ça est simple : on voit qu'on a un plafond devant nous. Même en les incitant à s'inscrire, on évalue que seuls 15 % à 20 % » des victimes vont le faire, a dit M. Cormier. « On ne veut pas laisser 80 % de membres sans protection. »

Par ailleurs, les membres du comité permanent ont aussi entendu lundi des fonctionnaires spécialistes de la cybersécurité. La sous-ministre adjointe à Emploi et Développement social Canada, Elise Boisjoly, a notamment fait valoir que de changer de numéro d'assurance sociale (NAS) pourrait entraîner plus de problèmes que de bénéfices. « On ne prévient pas le risque de fraude future », a-t-elle souligné.

Depuis le 20 juin, date où Desjardins a dévoilé le vol des données, quelque 1400 citoyens ont fait une demande de changement de NAS.

L'OTAN incite le Canada à augmenter ses dépenses militaires

MIKE BLANCHFIELD
À PETAWANA
LA PRESSE CANADIENNE

Le secrétaire général de l'OTAN encourage le premier ministre Justin Trudeau à redoubler d'efforts pour augmenter les dépenses militaires du Canada et aider l'alliance militaire à contrer les menaces auxquelles elle est confrontée.

En visite lundi à la base militaire de Petawawa, dans la vallée de l'Outaouais, Jens Stoltenberg a souligné que « les dépenses en matière de défense augmentent maintenant » au Canada et dans d'autres pays de l'OTAN après des années de réduction.

Il a d'ailleurs salué la contribution du Canada à une mission de l'OTAN en Lettonie visant à contrer l'agression russe et à une autre mission consistant à entraîner des troupes en Irak.

Le gouvernement fédéral prévoit d'investir des milliards de dollars de moins que ce qui avait été promis cette année dans du nouveau matériel militaire, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la possibilité que le pays n'atteigne pas les objectifs de dépenses de l'OTAN.

En conférence de presse avec le premier ministre Trudeau, lundi, M. Stoltenberg a incité le Canada à « redoubler d'efforts » dans ses dépenses militaires. « Il s'agit d'équité, mais, plus important encore, il s'agit de notre sécurité dans un monde plus imprévisible », a-t-il soutenu.

M. Trudeau a déclaré que le Canada avait la volonté et la capacité de faire une différence dans le monde. Le premier

ministre a également mentionné que le Canada avait déployé trois femmes à des postes de commandement dans les missions de l'OTAN, ce que M. Stoltenberg a accueilli favorablement.

Critiques de Trump

Le président des États-Unis, Donald Trump, a qualifié l'OTAN d'organisation désuète, affirmant qu'elle avait été créée pour défendre l'Occident pendant la guerre froide. Selon lui, elle est maintenant négligée et sous-financée par ses propres membres, laissant les États-Unis assumer la charge de la soutenir.

Les plaintes de Donald Trump ont créé une tension permanente au sein de l'alliance militaire, qui célèbre son 70^e anniversaire cette année.

Mais en dépit de la rhétorique anti-OTAN, les « faits sur le terrain » en Europe montrent que les États-Unis soutiennent davantage l'alliance qu'auparavant, a déclaré M. Stoltenberg en entrevue avec La Presse canadienne. « Nous avons vu cela, non seulement en paroles, mais également en gestes ; les États-Unis, de concert avec le Canada, renforcent leur présence militaire en Europe après des années de réduction des investissements majeurs en Europe », a-t-il expliqué.

« En réalité, lorsque vous examinez les faits sur le terrain, il ne fait aucun doute que les États-Unis sont attachés à l'OTAN et à la sécurité européenne. »

Réponse à l'agression russe

L'intervention du Canada en Lettonie est l'une des nombreuses missions dans des pays de l'OTAN ayant des

frontières avec la Russie, qui visent à faire une démonstration de force pour dissuader le président russe Vladimir Poutine de menacer d'autres pays de l'est de l'Europe.

La présence accrue de l'OTAN est le résultat de l'annexion par la Russie de la péninsule ukrainienne de Crimée et de sa collaboration avec les séparatistes russes dans les régions de l'est de l'Ukraine. L'Ukraine n'est pas membre de l'OTAN.

Cela pourrait faire du Canada une cible de l'ingérence russe lors des élections fédérales de l'automne. M. Stoltenberg a indiqué que les alliés de l'OTAN partageaient des informations sur les cybermenaces. M. Trudeau a souligné que le Canada s'était entretenu avec des alliés des États baltes qui ont été confrontés à « d'importantes quantités d'ingérence » pour apprendre ce qu'ils « avaient fait pour contrer la propagande étrangère ».

Le Canada dirige également la mission d'entraînement de l'OTAN des forces irakiennes dans ce pays. Les tensions sont exacerbées dans cette région à cause de l'escalade du conflit entre l'Iran voisin et les États-Unis.

Après sa visite à la base de Petawawa, M. Stoltenberg devait se rendre à Toronto pour un discours et une séance de questions-réponses à l'Université de Toronto.

Cette visite marque une semaine diplomatique remplie pour le premier ministre Justin Trudeau, qui recevra mercredi les dirigeants de l'Union européenne pour un sommet à Montréal.

La facture est estimée à « des dizaines de millions de dollars »



DÉFENSE

SUITE DE LA PAGE A 1

soit 155 mm et 105 mm. Sur l'ensemble des projectiles, le fédéral estime par ailleurs que la seule zone prioritaire devrait contenir au moins 2739 UXO, sur un total évalué à 7880 pour toute la zone de tests de tir.

Explosions dans le lac

Plusieurs de ces projectiles non explosés posent un « risque » puisqu'ils sont enfouis peu profondément dans les sédiments du lac, soit à un maximum de trente centimètres, dans des secteurs où le niveau d'eau ne dépasse pas les deux mètres.

En plus des projectiles qui seront transportés sur la terre ferme pour être détruits, le ministère prévoit qu'au moins 1148 projectiles situés dans la ZPI devront être détruits sur place, en raison des risques que représenterait leur manutention. De ce nombre, un peu plus de 700 sont d'un calibre de 155 mm ou 105 mm.

« Puisque le risque à la sécurité publique résulte de la possibilité qu'une explosion survienne si un citoyen entre en contact avec une UXO et puisqu'il n'est pas envisageable d'interdire l'accès au lac aux citoyens, la seule façon de réduire le risque à la sécurité publique est de retirer les UXO », résume le MDN dans son étude d'impact. L'objectif du projet est de réduire, dans la ZPI, le niveau de risque à la sécurité publique d'« élevé » à « faible », en retirant les UXO.

Une telle opération nécessitera de mener des travaux sur le terrain au moins jusqu'en 2028, a-t-on précisé lundi, en réponse aux questions du *Devoir*. Pour le moment, la facture est

Les efforts dans la zone prioritaire d'intervention sont complexes, et les limites des méthodes actuelles de détection des UXO, même les opérations d'inspection et d'élimination les plus rigoureuses, ne peuvent éliminer complètement les risques pour la sécurité

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



simplement estimée à « plusieurs dizaines de millions de dollars ». « Nous prévoyons que les levés géophysiques auront lieu jusqu'en 2022-2023 afin de nous permettre de localiser des projectiles avec plus de précision », a ajouté le ministère. Il est donc possible que les travaux à mener soient plus importants que prévu.

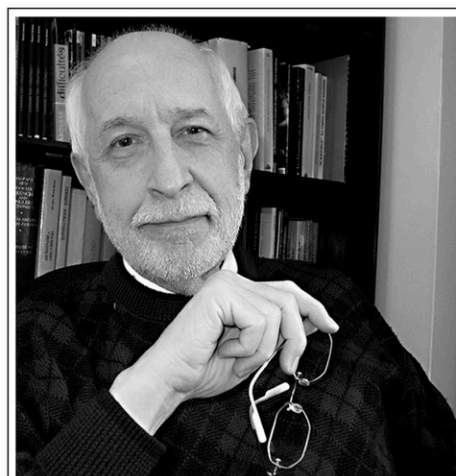
Les travaux de repérage, de déplacement et de destruction des obus seront menés directement dans le lac Saint-

Pierre, qui est reconnu comme une « réserve de la biosphère » par l'UNESCO. Le ministère de la Défense estime toutefois que, règle générale, les opérations auront peu d'impacts sur la faune, la flore et la qualité de l'eau. Différentes mesures sont néanmoins prévues, surtout lorsque les projectiles devront être détruits sur place, dont des périmètres de sécurité pour éviter la présence de plaisanciers à proximité.

Malgré l'ampleur des travaux qui seront menés au cours de la prochaine décennie, le gouvernement fédéral reconnaît que cela n'éliminera pas complètement les risques pour les citoyens. « Les efforts dans la zone prioritaire d'intervention sont complexes, et les limites des méthodes actuelles de détection des UXO, même les opérations d'inspection et d'élimination les plus rigoureuses, ne peuvent éliminer complètement les risques pour la sécurité », a indiqué le ministère de la Défense, lundi.

« Bref, il n'existe pour le moment aucune technologie garantissant que toutes les UXO présentes sur un site ont été trouvées et enlevées. La prudence est toujours de mise lorsqu'on se trouve dans un endroit où des UXO ont été utilisées », a ajouté le ministère, par courriel.

La directrice générale du Comité de la zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre, Louise Corriveau, se réjouit toutefois des travaux à venir dans la région. « On parle de cela depuis des années et, enfin, les travaux vont être menés. » Elle reconnaît que les opérations pourraient occasionner certaines nuisances, mais elle estime qu'il est essentiel de sécuriser le lac et de redonner un plein accès aux citoyens, qui doivent actuellement éviter les secteurs les plus à risque.



Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III CYBERSÉCURITÉ

Bien trop naïfs

S

oyons directs : en matière de cybersécurité, le Canada est en retard d'une génération quant aux enjeux posés par la circulation légale ou frauduleuse des données personnelles et à leur utilisation dans le commerce autant que dans le monde interlope.

L'affaire du vol des renseignements personnels de plus de 2,9 millions de membres de Desjardins en est l'exemple le plus récent et le plus retentissant, du moins au Québec, puisqu'il passe un peu sous le radar ailleurs au pays. Pourtant, d'autres banques telles la BMO et la CIBC ont subi de tels vols de données et, chaque jour, des Canadiens de toutes les régions sont victimes de vols d'identité quant ils ne sont pas naïvement eux-mêmes fournisseurs de données personnelles en échange d'un accès gratuit à des gadgets, des applications et des sites web.

En prévision de son passage devant le Comité permanent de la sécurité publique à Ottawa, lundi, le p.-d.g. de Desjardins, M. Guy Cormier, a annoncé que tous les membres du mouvement seraient désormais couverts par une protection permanente et remboursés sans limites en cas de transactions frauduleuses sur leurs

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



comptes Desjardins. Ils auront aussi accès à un soutien individuel en cas de vol d'identité survenu en dehors des activités de la coopérative. Ces mesures s'ajoutent à la surveillance du dossier de crédit confiée à Equifax pour les cinq prochaines années.

C'est la première fois au pays qu'une institution financière offre une telle protection à sa clientèle, et il serait normal que toutes les institutions financières en fassent autant.

Pour le moment, aucune pénalité conséquente n'est prévue par nos lois fédérales ou provinciales en cas de défaut des entreprises et des institutions de protéger adéquatement les renseignements personnels de leur clientèle. Même le Commissariat à la protection de la vie privée n'a d'autre pouvoir que celui de blâmer une société défaillante et de négocier des changements jugés nécessaires. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé à la suite du vol de renseignements personnels de 1,43 millions de clients d'Equifax survenu en 2017, celle-là même vers qui Desjardins s'est tournée pour offrir une protection temporaire à ses membres victimes de vol.

Aux États-Unis, Facebook devra verser 5 milliards pour avoir dérogé à son engagement en vendant des données à la firme Cambridge Analytica, alors qu'en Grande-Bretagne, British Airways vient d'être condamnée à une amende de 300 millions après s'être fait voler les renseignements personnels de 240 000 clients.

Au cours des derniers jours, des dizaines de milliers de Québécois ont signé une pétition en ligne réclamant d'Ottawa qu'il change le numéro d'assurance sociale (NAS) des individus victimes du vol de données chez Desjardins. On partage leur inquiétude, mais de changer le NAS ne réduirait pas le risque de fraude, estiment les experts. Au contraire, puisque chacun devrait dès lors s'assurer que ni l'ancien ni le nouveau numéro ne font l'objet d'un usage frauduleux.

D'autres ont proposé la création d'une identité numérique individuelle en plus du NAS, comme c'est le cas dans certains pays européens. Voilà qui mérite certainement d'être étudié, même en sachant que certains défenseurs des libertés individuelles s'opposent à ce qui pourrait être associé à une mesure de contrôle supplémentaire de l'État.

« Le piratage est le nouveau champ de bataille moderne », écrivait récemment le journaliste Patrick White dans nos pages, et une source inépuisable de revenus potentiels pour le crime organisé, pouvons-nous ajouter.

Pour faire face à la menace, certains gouvernements, comme ceux des États-Unis, de Russie ou d'Israël, investissent des sommes colossales alors que d'autres, comme le Canada, font toujours confiance à la bonne foi des entreprises et des individus. Même les géants du Web reconnus pour leur voracité en matière de collecte de données personnelles trouvent grâce aux yeux de nos élus.

L'affaire Desjardins doit avoir des suites qui sortent des murs de la coopérative. L'ère dans laquelle nous entrons sera celle des données numériques que toutes les sociétés s'arracheront pour alimenter leurs activités stimulées par l'entrée en scène de l'intelligence artificielle. Des données qui ne leur appartiennent pas et dont le commerce menace non seulement notre situation financière et notre vie privée, mais aussi la vie politique.

Au lieu de suivre le défilé, nos gouvernements doivent adopter de façon urgente un cadre législatif exigeant accompagné des outils de protection appropriés pour redonner aux individus le contrôle sur leurs données personnelles, même malgré eux s'il le faut.

Si Trump retournerait d'où il vient...



LETTRES

Pour le bien public

J'ai eu l'honneur, à la fin des années 1980, de partager un coin de salle de rédaction et un secteur d'affectation avec la journaliste Renée Rowan — décédée le 7 juillet dernier. Je débutais. Elle avait autant d'années de métier que moi d'années de vie; pourtant, elle m'a fait sentir comme son égale, et mes premiers pas au *Devoir* en ont été d'autant assurés.

Le carnet d'adresses de Renée au sein des groupes de femmes, et des services sociaux, était impressionnant. Le respect que lui portaient les grands acteurs du réseau de santé l'était tout autant. Elle se méfiait de la primeur facile et des coups de gueule qui ne construisent rien. Elle œuvrait pour le plus grand bien public, avec patience, rigueur et fermeté. Son rire et son calme, aux heures de tombée, quand la rédaction atteignait son point d'ébullition, me rassuraient. René défrichait des terres nouvelles avec élégance, se moquant des moustiques hargneux qui continuaient de remettre en question la place des femmes en information.

Le Québec a été enrichi par sa contribution. Et de jeunes journalistes — dont je fus — y ont trouvé une source d'inspiration.

Merci Renée.

Carole Beaulieu
Le 14 juillet 2019

Le mur entre le Québec et l'Alberta

Alors que les dernières années du gouvernement néodémocrate albertain de Rachel Notley vogaient la galère de façon plutôt attentiste, le fougueux Jason Kenney arrive à la barre de la province, bien décidé à lui redonner toutes ses lettres de noblesse d'antan, notamment sur le plan économique.

De son côté, le premier ministre du Québec, François Legault, ardent défenseur du nationalisme québécois, hérite du laxisme du gouvernement de Philippe Couillard eu égard aux politiques centralisatrices du gouvernement fédéral. Toutefois, force est de constater que Jason Kenney et François Legault bénéficient grandement de l'appui d'une forte majorité de leur population respectivement, une situation qui les conforte dans leur point de vue respectif relativement à la construction d'un oléoduc vers l'est, passant nécessairement sur le territoire du Québec.

La position de François Legault est claire, les Québécois ne veulent pas de cet oléoduc qui ne bénéficie aucunement de l'acceptabilité sociale. Par contre, des milliers d'emplois sont actuellement en péril en Alberta si son pétrole ne peut trouver une porte de sortie vers l'est.

C'est devant ce mur idéologique que s'est terminé le Conseil de la fédération, Jason Kenney arguant que l'environnement est de compétence fédérale, François Legault, de juridiction provinciale... Une saga qui risque de jouer un rôle clé dans la prochaine campagne électorale fédérale!

Henri Marineau
Québec, le 14 juillet 2019

Tous derrière Desjardins

L'histoire de Desjardins est intimement liée à l'histoire fantastique du peuple québécois, qui s'est pris en main, au début du XX^e siècle, pour se doter d'une institution financière lui ouvrant la porte à un crédit qui lui était souvent refusé par les banques.

Cent dix-huit ans plus tard, nous avons devant nous un succès retentissant, une entreprise de classe mondiale, édiflée par des coopérants, qui fait notre fierté.

Aujourd'hui, ne laissons pas les actions d'un scélérat (de scélérats?) sans scrupules et sans aucune morale abîmer l'œuvre gigantesque d'une nation, et défendons avec détermination notre patrimoine en soutenant sans restriction Desjardins.

Claude LaFerrière
Saint-Augustin-de-Desmaures,
Le 15 juillet 2019

LIBREOPINION

Hommage à Joseph Rouleau

Pierre Jasmin
Montréal

Basse vénérée sur les plus prestigieuses scènes d'Europe et d'Amérique du Nord, « Jo » s'est illustré pendant trente ans dans les grands rôles du répertoire international, notamment de Verdi, Puccini, Bellini et Gounod au Covent Garden de Londres. Il fut acclamé dans la patrie de Chaliapine comme un Boris Godounov remarquable : son adhésion à la verve populaire originale du génie Moussorgski fit ressortir ses propres qualités vocales, dramatiques et humaines. Si l'Opéra de Montréal ne put lui permettre de faire revivre le tsar mythique de Pouchkine — alors que son expérience internationale et son flair politique, sans compter les costumes magnifiques ramenés de Russie, auraient créé de magiques moments —, Radio-Canada et le Festival de Lanaudière s'allièrent heureusement dans

une aventure de trois mois de répétitions intenses dans la langue russe, avec un succès que le disque Analekta rend bien : couronné par un Félix, « Jo » fut le maître d'œuvre de ce grand moment de notre vie artistique.

De nombreux projets

Plus qu'un musicien, « Jo » s'est fait la bougie d'allumage de nombreux projets qui constituent le cœur ou du moins un grand pan de la culture classique québécoise.

À l'Université du Québec à Montréal, professeur de chant et créateur, avec Colette Boky, et la collaboration de Monik Grenier et de Louise-Andrée Baril, de l'Atelier lyrique, il y monta des productions auxquelles il contribua de sa poche, vu l'indigence universitaire;

Grâce à son aide infatigable au Syndicat des professeurs de l'UQAM, qu'il représenta au conseil d'administration de l'université, les nouveaux locaux du Département de musique, dont

j'étais directeur, naquirent et virent la construction adjacente du Centre Pierre-Péladeau, avec sa salle Pierre-Mercure; il contribua à son financement en invitant pour un récital-bénéfice sa collègue Kiri Te Kanawa, dont la sympathie aux Maoris de Nouvelle-Zélande attira comme président d'honneur Jean Chrétien;

Sa présence sur de nombreux conseils d'administration favorisa entre autres d'abord la survie, puis l'essor de l'Orchestre Métropolitain;

Les Jeunesses musicales profitèrent de toutes ses énergies comme président et de l'adhésion qu'il alla quérir chez un Lucien Bouchard impressionné par son compatriote, lui ayant aussitôt accordé l'important budget demandé;

Enfin, le Concours international de musique de Montréal, avec sa priorité aux jeunes, dont il voulait appuyer les débuts de carrière avec sa générosité coutumière, qui nous a réunis pour la dernière fois, il y a un an, où nous nous sommes

entretenus, avec la présence au jury de notre amie commune, Hélène Mercier-Arnault.

Passion et générosité

Ce qu'il faut souligner avant tout, c'est sa défense passionnée de la musique québécoise contemporaine, en particulier celle de notre regretté collègue compositeur Jacques Hétu, dont il créa aux côtés de Colette Boky l'opéra *Le prix* sur un livret de Yves Beauchemin, la musique du film *Au pays de monsieur Zom* (le cinéaste Gilles Groulx l'y fit jouer le rôle principal et ingrat d'un chanteur d'opéra carriériste, opposé à son propre caractère) et les inoubliables *Abîmes du rêve* d'Émile Nelligan, que « Jo » anima d'une fougue néoromantique, épousée aussi par l'Orchestre symphonique de Québec.

Si ses interprétations grandiloquentes de Félix Leclerc constituent un rare faux pas artistique de sa part, celle émouvante a capella de *Quand les hommes vivront d'amour* de Raymond Lévesque montre, de la part du gars de Matane (sa maison de la culture porte son nom), une facette d'un nationalisme éclairé toujours ouvert sur le monde.

En 1985, « Jo » m'avait demandé de lui succéder comme vice-président des Artistes pour la Paix auprès de Jean-Louis

Roux et d'Antonine Maillet, ne serait-ce que pour défendre notre chère culture russe, déclarée suspecte par la politique nord-américaine, jusqu'à aujourd'hui, avec notre ministre des Affaires étrangères. En 1967, il avait défendu, lors de la première de l'opéra canadien le plus connu *Louis Riel* de Harry Somers, le rôle pacificateur ami des métis, M^{re} Taché, auprès de Bernard Turgeon jouant Riel. Il s'en est souvent lors de notre défense commune des Mohawks de Kanesatake en 1990.

Dernier souvenir : sa générosité m'avait entraîné dans un récital voix-piano à l'hôtel Le Reine Elizabeth en hommage au p.-d.g. d'Air Canada et chancelier de l'UQAM, Pierre Jeannot, dont les amis et amies recueillirent une somme appréciable pour créer une bourse annuelle au montant tout aussi appréciable pour nos étudiants et étudiantes. Le même Jeannot allait présider à ma demande en 2010 au Centre Pierre-Péladeau un récital Chopin en hommage à Frédéric Back et à Murray Thomson; ce dernier vient aussi de mourir, nonagénaire, après avoir récolté les signatures de mille membres de l'Ordre du Canada (dont Joseph!) pour inciter en vain notre gouvernement à agir contre l'arme nucléaire.

III TRANSPORT

Les clés du succès
du pont Samuel-De Champlain

Anjali Awasthi

Chercheuse et professeure à l'École de
génie et d'informatique Gina-Cody de
l'Université Concordia

Dans les villes, les ponts jouent un rôle essentiel en matière de mobilité, de dynamisme et de durabilité. À preuve, la plupart des civilisations se sont développées autour de ces ouvrages d'art. Récemment inauguré à Montréal, le pont Samuel-De Champlain est devenu l'icône emblématique de la métropole québécoise. De fait, à la manière de l'incorruptible Golden Gate ou du célèbre pont de Brooklyn, il représente une structure phare.

Cela dit, une question clé se pose : dans quelle mesure la conception du nouveau pont montréalais satisfait-elle aux exigences du siècle prochain ? Considérons d'entrée de jeu la tendance actuelle au développement de moyens de transport durables, notamment les véhicules électriques.

Les temps à venir n'incitent-ils pas à promouvoir un réseau plus écologique de transport en commun ? Les concepteurs du nouveau pont ont-ils fait suffisamment preuve de vision ? Se sont-ils montrés créatifs ? Ou ont-ils simplement cherché à améliorer quelque peu le modèle existant ?

Selon les prévisions, d'ici 2021, quelque 11 millions d'usagers des transports en commun traverseront le pont chaque année.

Problème des plus préoccupants en milieu urbain, la congestion routière entraîne non seulement des pertes de temps et d'argent, mais aussi du stress et de la fatigue chez les conducteurs. Elle contribue en outre à la détérioration de l'environnement. Il n'existe pas de solution miracle aux embouteillages. Seule une offre combinant diverses formules de transport — multimodal, public et privé — permettra de répondre aux besoins des divers usagers de la route. La solution tient dans la planification simultanée du transport de marchandises et du trafic passagers ainsi que dans l'utilisation optimale des ressources partagées, du temps, de l'argent et de la technologie.

Cinq conditions

Afin de résoudre l'éternel problème de la congestion routière et d'assurer la mobilité durable à Montréal, le pont Samuel-De Champlain doit satisfaire à plusieurs conditions clés.

Premièrement, il faut prendre en considération les besoins en matière de mobilité de tous les acteurs présents. Pour garantir une demande suffisante, l'élaboration des services de transport proposés tiendra compte des intérêts des piétons, des cyclistes, des automobilistes, des entreprises de ca-



Le pont Samuel-De Champlain crée un lien routier des plus novateurs entre l'île de Montréal et les collectivités de la Rive-Sud.

SÉBASTIEN ST-JEAN AGENCE FRANCE-PRESSE

mionnage ainsi que des transporteurs routiers publics de personnes et de marchandises.

Deuxièmement, le maintien en bonne condition de la chaussée passe par une saine gestion de la qualité des infrastructures. Les rigoureux hivers montréalais et les opérations de déneigement qu'ils commandent inévitablement ont d'importantes répercussions sur les conditions de trafic. Forts de cette expérience, les responsables du nouveau pont devront adopter des mesures proactives pour que sa chaussée ne soit ni glacée ni parsemée de nids-de-poule. Enfin, pour éviter les retards dans l'écoulement de la circulation, l'infrastructure routière devra faire l'objet d'une surveillance assidue.

Troisièmement, l'absence de délais d'attente sur le pont exige le déploiement de stratégies intelligentes de gestion du trafic. Par exemple, il conviendrait de coordonner les feux de circulation des voies d'accès au pont et de les régler en fonction de la fluidité ou de la densité du trafic routier. De même, il faudrait prévoir la mise en œuvre de solutions intelligentes en matière de gestion des incidents routiers, et ce, afin de communiquer — en temps réel — aux organismes visés toute ferme-

ture de voie ou tout problème ou accident impliquant un véhicule. Ainsi, les intervenants pourraient effectuer sans tarder réparations et opérations de sauvetage. Enfin, tout épisode de congestion routière devrait être signalé aux conducteurs au moyen d'alertes téléphoniques, de gazouillis ou de panneaux d'affichage dynamique à messages variables. Il y aurait aussi lieu de proposer des itinéraires facultatifs afin d'éviter la formation d'embouteillages.

Quatrièmement, pour répondre aux besoins des usagers, le nouveau pont doit optimiser son offre de services de transport. Afin d'assurer une meilleure mobilité, les correspondances entre le REM et les moyens et pôles de transport existants — train, métro, autobus, aéroport et divers lieux de jonction — doivent s'exécuter sans encombre. Il serait donc crucial de synchroniser les arrivées et les départs des différents services de transport, de garantir l'accessibilité aux arrêts de transport en commun et, en vue de maximiser l'expérience client, d'assurer aux usagers des déplacements sûrs, sécuritaires et fiables. Au moment d'élaborer ces services, il importera de prendre en compte les besoins particuliers de certains groupes, notamment les per-

Selon les prévisions, d'ici 2021, quelque 11 millions d'usagers des transports en commun traverseront le pont chaque année

sonnes à mobilité réduite, les enfants, les femmes et les aînés.

Cinquièmement, il faut définir des politiques et des règles visant une plus grande fluidité de la circulation. Par exemple, des voies réservées pourraient être aménagées et des amendes, infligées aux conducteurs contrevenants. Comme le transport de marchandises a des répercussions majeures sur la congestion routière, il serait utile d'examiner de près la question. Ainsi, pourquoi ne pas moduler le transport de marchandises en fonction des opérations de chargement ou de déchargement dans les zones de livraison — port de Montréal, centres commerciaux, parcs industriels... — ou des embouteillages dans les rues de la ville ? De même, pour faciliter les livraisons, il serait bon d'imposer et de faire respecter des restrictions quant aux dimensions des véhicules, aux horaires de leurs déplacements et à leur accès au pont.

Nul doute, le pont Samuel-De Champlain crée un lien routier des plus novateurs entre l'île de Montréal et les collectivités de la Rive-Sud. Toutefois, pour qu'il tienne ses promesses, il faudra avancer encore plus d'idées avant-gardistes et obtenir l'appui indéfectible des responsables politiques.

Les étudiants étrangers
sont un atout pour le Québec

Lucas Hubert

Candidat à la maîtrise en philosophie à
l'Université Laval

Nous apprenions la semaine dernière que le ministre Jolin-Barette suspendait le volet du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) visant les étudiants étrangers. Ce programme est mis en place depuis 2010 et sert à faciliter l'accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers. En gros, l'idée derrière le programme était que quelqu'un passant plusieurs années au Québec afin d'obtenir un diplôme dans une université francophone est un candidat idéal à l'immigration.

Entendons-nous : les gens utilisant le PEQ parlent un français impeccable et vivent dans la province depuis un bon moment. Cela implique qu'ils ont déjà des attaches. Des amis, des amours, des collègues de cours ou de résidence. Même des confrères de travail qu'ils ont pu côtoyer dans les 20 heures par semaine maximum que le visa d'études leur permet de travailler en dehors du campus.

On nous répète ad nauseam que la formation est la seule voie sûre pour s'assurer de trouver sa place sur un marché du travail de plus en plus compétitif. Or, le ministère de l'Immigration explique que la raison pour laquelle il met fin au programme est justement de donner priorité aux candidats à l'immigration qui correspondent le plus aux besoins de l'emploi. Je vous demande, qui donc a plus de potentiel pour les entreprises qu'un frais diplômé désirent s'établir au pays ?

En ce sens, la décision de la CAQ semble avoir pour seul impact de favoriser la main-d'œuvre bon marché chez les nouveaux arrivants. On ne veut pas moins d'immigrants pour les intégrer mieux, pour paraphraser notre premier ministre. On veut de la main-d'œuvre docile et bon marché.

Des vies chamboulées

Si l'on décide de regarder au-delà d'une conception purement économique de l'immigration, comme on accepte de le faire lorsque nous parlons de sauvegarde de la langue française,

d'autres considérations sont aussi à prendre en compte.

Je n'écris pas, en toute honnêteté, cette lettre de façon totalement désintéressée. Mon amoureux fait partie des gens touchés par la suspension du PEQ. Elle est arrivée ici il y a cinq ans. Si l'on fait le calcul, c'est 20 % de sa vie qu'elle a passée au Québec. Ce qui est loin de représenter un cas exceptionnel parmi les étudiants étrangers venant faire leur scolarité au pays. Les étudiants sont jeunes presque par définition.

Nous faisons vie commune depuis trois ans. Nous avons toujours su qu'il y avait un risque, bien que mince, que la résidence permanente lui soit refusée. Mais avec l'annonce de la semaine dernière, l'épée de Damoclès au-dessus de nos têtes s'est transformée en guillotine.

Me voilà donc, au Québec, en 2019, à devoir me battre pour que le gouvernement ne m'arrache pas à la femme que j'aime. Je ne crois pas devoir préciser que les campus universitaires tendent à favoriser les rapprochements interpersonnels, ce qui n'est pas sans aider à

La décision de la CAQ semble avoir pour seul effet de favoriser la main-d'œuvre bon marché chez les nouveaux arrivants

l'intégration. Cette situation est donc aussi vécue par des centaines de couples qui, comme nous, peinent désormais à trouver le sommeil.

Une décision réversible

Dans l'état actuel des choses, le PEQ est suspendu de façon temporaire jusqu'au 1^{er} novembre. Il y a toujours espoir d'un retour à la normale d'ici la fin de l'année. Il y a aussi, par contre, des risques que cette suspension ait d'abord été déclarée provisoire afin de tester la réaction du public, avant de la rendre permanente.

Espérons que le ministre de l'Inclusion revienne à la raison et admette que le PEQ est l'un des programmes d'immigration ayant le plus haut taux de succès au Québec. Il est absurde d'attirer des étudiants étrangers, de les former, puis de les retourner d'où ils viennent sans autre forme de procès même s'ils désirent rester. C'est comme si le gouvernement souhaitait artificiellement créer un exode des cerveaux.

Rappelons les faits : le PEQ facilite l'intégration de jeunes immigrants francophones et qualifiés, activement à la recherche d'emploi. Des gens qui rejoindront toutes les sphères de la société plutôt que d'être cloisonnés à la main-d'œuvre bon marché. Des gens qui ont déjà payé le plein prix pour une scolarité dans notre pays et pour les multiples renouvellements de visas et de permis d'études. Des gens qui ont encore une longue vie devant eux et désireraient la passer comme un membre à part entière — et égale — de notre société.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III AVIATION

Y a-t-il des droits dans l'avion ?

Contestée par des centaines de compagnies aériennes et critiquée par les défenseurs des consommateurs, la charte canadienne des voyageurs est en partie entrée en vigueur lundi. Que change-t-elle véritablement dans la vie des touristes ?

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Retards, refus d'embarquement, perte de bagages : les passagers d'un vol au départ ou à destination du Canada pourront désormais être dédommagés par leur transporteur aérien en cas de problème. Le tant attendu Règlement sur la protection des passagers aériens est en partie entré en vigueur lundi. Certaines mesures ne seront toutefois appliquées qu'en décembre.

« C'est sûr qu'on aurait préféré que l'ensemble de la charte soit en vigueur en même temps. Mais on est surtout content que ça se fasse, il était vraiment temps », lance Pierre-Olivier Fortin, conseiller en communication pour CAA-Québec, qui offre un service d'aide aux Québécois pour planifier un voyage.

Si l'Australie, les États-Unis ou l'Union européenne possèdent leur propre charte des voyageurs depuis plusieurs années déjà, le Canada tardait à agir. « C'était difficile de faire valoir ses droits comme voyageur. Le processus était long, complexe, et ça donnait rarement des résultats », fait remarquer M. Fortin.

La question a pris une importance particulière à l'été 2017 lorsque deux avions d'Air Transat à destination de Montréal ont été cloués sur le tarmac de l'aéroport d'Ottawa en raison de conditions météorologiques difficiles. Les passagers ont attendu dans le noir, sans nourriture ni climatisation, pendant près de six heures.

Un an plus tard, l'Office des transports du Canada (OTC) a décidé qu'Air Transat devait dédommager ses voyageurs. Dans la foulée, l'OTC a commencé à travailler sur un règlement établissant les droits des passagers aériens au Canada.

Car cette mésaventure est loin de constituer l'exception.

Selon un récent sondage réalisé par CAA-Québec, 64 % des Québécois

Survol des nouvelles règles

Communications. Partant du principe que les voyageurs ont le droit de savoir ce qui se passe avec leur vol, les compagnies aériennes devront informer les passagers en cas de problème. Notamment sur les raisons de la perturbation du vol, le traitement dont ils peuvent bénéficier, les indemnités auxquelles ils ont droit et leurs recours possibles.

Refus d'embarquement. La survente n'est plus un secret pour personne : la plupart des transporteurs ont l'habitude de vendre plus de billets que de places disponibles dans l'avion pour compenser le nombre de voyageurs qui ne se présentent pas à l'aéroport. Résultat : certains se font parfois refuser l'embarquement par manque de places.

Face à un tel désagrément, les compagnies devront maintenant leur réserver une place dans un autre vol pour la même destination dans des délais impartis. Si le nouvel horaire ne convient pas, le billet sera remboursé au client.

Une indemnisation est aussi prévue, pouvant aller jusqu'à 2400 dollars. Elle dépend de la durée du retard en prenant comme référence l'heure d'arrivée du nouveau vol comparée à celle du vol initial.

À titre de comparaison, la Charte des droits du passager de l'Union européenne offre jusqu'à 600 euros (880 dollars canadiens) d'indemnités, calculées en fonction de la distance du vol concerné.

La Charte propose également aux clients de choisir entre la réservation d'une place dans le prochain vol, le

remboursement du billet ou encore le report du voyage à une date ultérieure mutuellement convenue.

Retards sur le tarmac. Si un avion est cloué au sol, le transporteur se doit de fournir les services de base aux passagers : toilettes accessibles, climatisation ou chauffage, nourriture, boissons ou même aide médicale.

Après un retard de trois heures (extensible de 45 minutes en cas de décollage imminent), l'avion devra retourner à la porte d'embarquement et permettre aux passagers de descendre.

Le règlement européen offre quant à lui la possibilité de renoncer au vol et de se faire rembourser après cinq heures d'attente.

Bagages perdus ou endommagés. Les passagers pourront toucher jusqu'à 2100 dollars — en fonction de la valeur des biens transportés et des preuves disponibles — dans le cas d'un bagage égaré ou endommagé.

Vois annulés ou retardés. La deuxième phase du règlement — qui entrera en vigueur en décembre — concernera les vols annulés ou retardés (avant embarquement), ainsi que l'attribution des sièges pour les enfants. Une indemnité pouvant aller jusqu'à 1000 dollars est prévue en cas de retard ou d'annulation. Les compagnies devront aussi offrir de la nourriture, des boissons et l'hébergement en cas de retard ainsi qu'asseoir les enfants près de leurs parents sans frais supplémentaires dans le nouveau vol.

ayant déjà pris l'avion (85 % de la population) ont déjà vécu un désagrément lié à leur transport aérien. 41 % d'entre eux ont connu un retard de vol important, 27 % sont déjà restés sur le tarmac en attente d'un décollage, 26 % ont récupéré leurs bagages en retard tandis que 14 % les ont complètement perdus, et 15 % ont dû faire face à une annulation de vol.

La grande disparité de traitement des passagers d'une compagnie aérienne à l'autre dans ce type de situation était particulièrement montrée du doigt. Quand certains clients attendaient, frustrés, de savoir quand se ferait leur embarquement, d'autres se faisaient offrir un repas gratuit par leur compagnie pour excuser l'attente, ou recevaient un rabais sur leur prochain achat de billets.

Avec le nouveau règlement, tous les transporteurs aériens seront logés à la même enseigne et devront rendre des comptes à leurs passagers.

Un règlement critiqué

Avant même son entrée en vigueur, la charte a été contestée devant la Cour d'appel fédérale le 28 juin par des centaines de compagnies aériennes, dont Air Canada, British Airlines et American Airlines.

Elles estiment qu'une indemnisation obligatoire en vertu du règlement sur la protection des passagers viole les normes internationales et devrait être invalidée par la cour. La requête stipule que le règlement sur la protection des passagers contrevient à la Convention de Montréal, un traité multilatéral, en fixant des montants d'indemnisation en fonction de la durée du retard, mais sans égard au préjudice réellement subi par le voyageur.

Les transporteurs comptent néanmoins se conformer au règlement pour le moment. Rappelons qu'il prévoit une amende allant jusqu'à 25 000 dollars pour tout contrevient.

Les défenseurs des consommateurs estiment eux que les nouvelles règles ne vont pas assez loin. Ils soulignent que la dispense des compagnies aériennes de dédommager leurs clients dans des « situations indépendantes de leur volonté » utilise une définition trop large et constitue une échappatoire. Ils trouvent aussi que les critères pour obtenir une compensation seront difficiles à respecter, car les passagers auront à présenter des preuves qui sont généralement détenues par la compagnie aérienne elle-même.

Avec La Presse canadienne

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoyé de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.